Image not found or type unknown

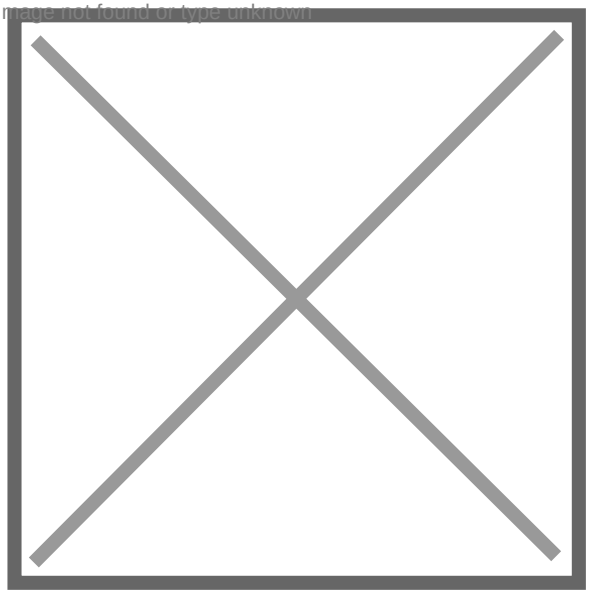

Messagerie professionnelle

Par **quebec_old**, le **13/08/2007** à **08:12**

Bonjour,

je me permets de vous écrire car je suis cadre financier dans une société (directement rattaché au Directeur de l'établissement) qui m'a coupé ma messagerie professionnelle (plus de correspondance possible avec l'extérieur et plus d'accès à distance) car je suis en arrêt maladie pour un mois.
La coupure totale de ma messagerie professionnelle a été effectuée après une semaine d'arrêt de travail. Je reprends mon poste le lundi 27 août prochain et suis susceptible de par mes fonctions d'avoir manqué des informations clés dans le fonctionnement de l'entreprise (je participe au conseil d'administration mensuel etc..).

Pouvez vous me dire si cela est légal ?
Que puis-je faire pour retrouver mon adresse avant mon retour dans l'entreprise ?

Merci d'avance et bonne journée

Cordialement

AGT

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés